



Informations importantes Organismes complémentaires

- **DSN PHASE 3** <http://www.dsn-info.fr/actualites.htm#generalisation-p3> du 16/01/2017
- En cas de difficultés à assurer les paramétrages sur la partie des organismes complémentaires santé et prévoyance, soit car les fiches de ces organismes ne sont pas prêtes soit parce qu'elles sont trop instables, le fait de ne pas associer la partie complémentaire sur les premiers mois de l'année 2017 ne constituera pas un motif de pénalité. Pour accéder au guide de remplissage des DSN <http://www.dsn-info.fr/organisme-complementaire-phase3.htm>
- Vous continuerez à transmettre vos déclarations auprès de ces organismes selon les modalités antérieures pratiquées ; le remplacement de ces formalités sera assuré une fois les données intégrées dans les DSN Phase 3. Il convient de noter que l'extension de la DSN sur cette partie constitue une opportunité de dématérialisation sur des procédures qui étaient encore largement opérées sous forme " papier " et que la généralisation de cette évolution vers la dématérialisation, complétant la DSN en tant que telle, justifie qu'il soit admis un délai complémentaire sur ce champ.

Sommaire

Production d'une DSN phase 3 sans Organisme complémentaire.....	2
➤ Fiche de paramétrage	2
➤ Gestion du dossier et des établissements	2
➤ Gestion des DSN	2
Conséquence sur l'employé en DSN	3
➤  Contrat du	3
➤  Versement du	4

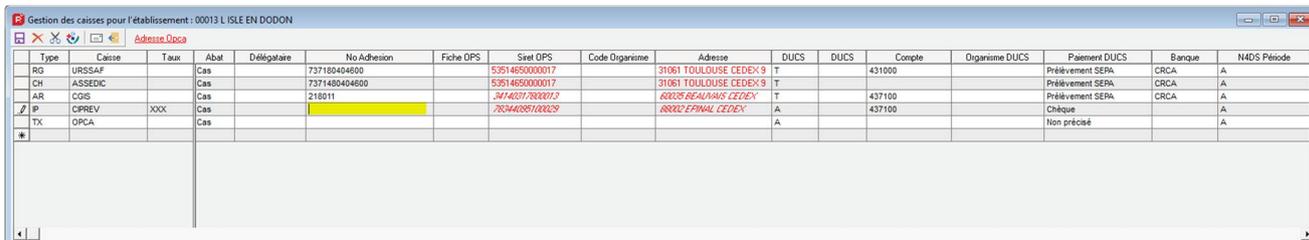
Production d'une DSN phase 3 sans Organisme complémentaire

➤ Fiche de paramétrage

- Si l'import de la fiche de paramétrage a été effectué mais non valide, il convient de ne pas procéder à la validation l'application des fiches de paramétrage .

➤ Gestion du dossier et des établissements

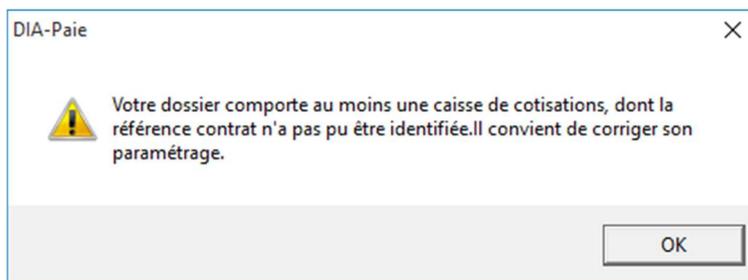
- Supprimez le numéro d'adhésion sur les Organismes complémentaires que vous souhaitez exclure.



Type	Caisse	Taux	Abat	Délégalare	No Adhesion	Fiche OPS	Siret OPS	Code Organisme	Adresse	DUCS	DUCS	Compte	Organisme DUCS	Paiement DUCS	Banque	N4DS Période
RG	URSSAF				7371460404000		53514650000017		31061 TOULOUSE CEDEX 9	T		431000		Prélèvement SEPA	CRCA	A
CH	ASSEDIC				7371460404000		53514650000017		31061 TOULOUSE CEDEX 9	T				Prélèvement SEPA	CRCA	A
AR	CGIS				216011		34140317800013		80005 BEAUNOUS CEDEX	T		437100		Prélèvement SEPA	CRCA	A
P	CIPREV	XXX					78344089100029		80002 EPINAL CEDEX	A		437100		Chèque		A
TX	OPCA									A				Non précisé		A

➤ Gestion des DSN

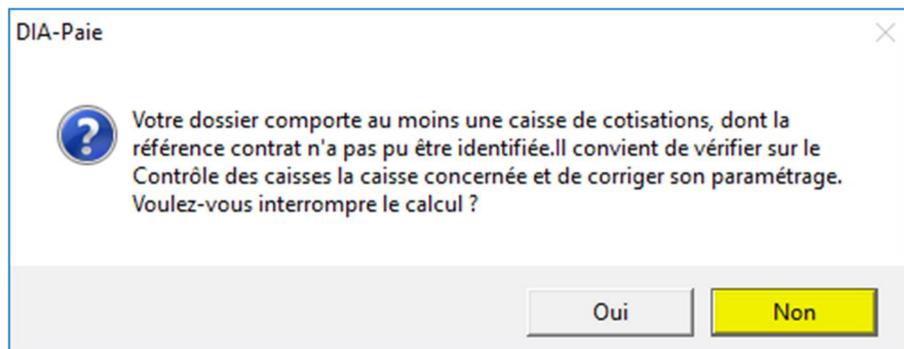
-  Activez le contrôle des caisses



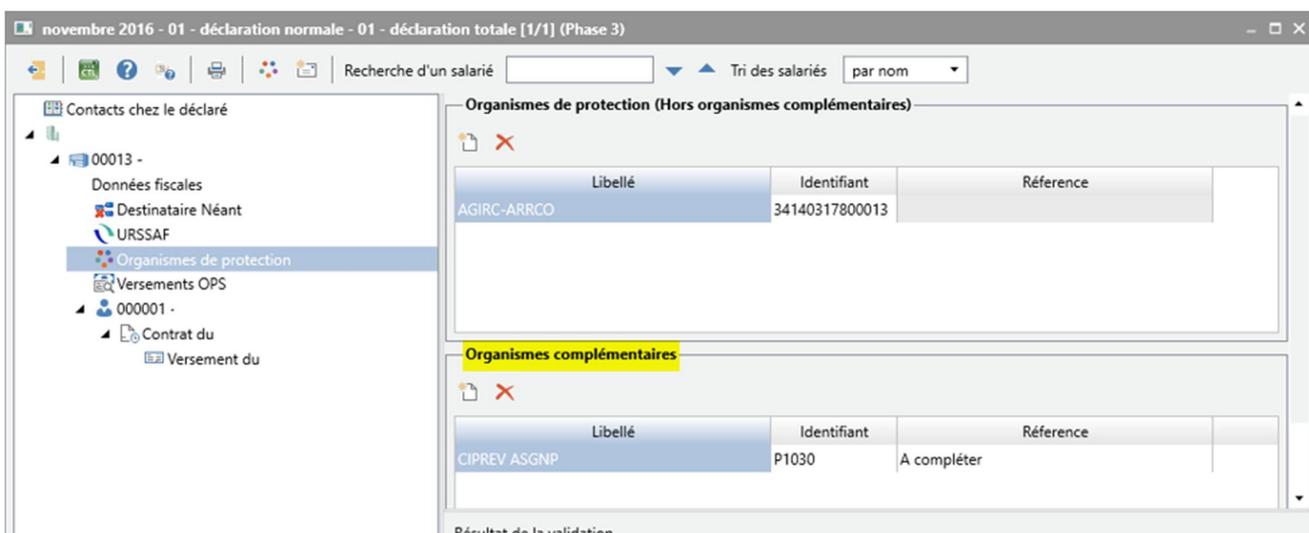
- Confirmez le message.

Caisses et Contrats												
Code Caisse	Libellé	Identifiant	Type	Origine	Réf Contrat	Délégalare	Entité Affect.	Période	Mode	Siret Payeur	BQ	Rubrique
URSSAF	URSSAF	53514650000017	14	1				T	05		CRCA	
CGIS	AGIRC-ARRCO	34140317800013	01	1				T	05		CRCA	
CIPREV	CIPREV ASGNP	A compléter	09	1	A compléter			M	01			

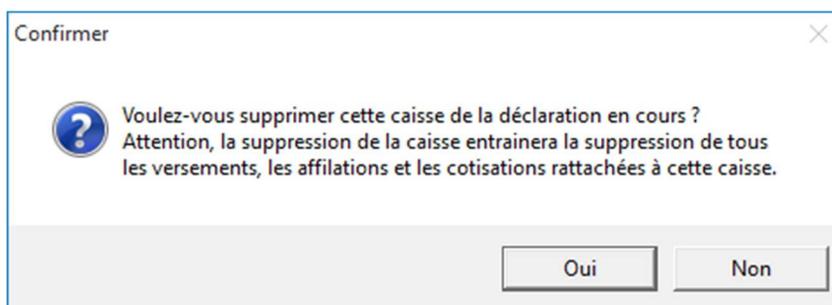
- Sur la référence contrat la mention « A compléter » doit être présente sur la caisse que vous souhaitez exclure.
- Quittez le contrôle des caisses .
-  Lancez le calcul de la DSN phase 3.



- Poursuivez le calcul en validant le message à « Non ».
- Après l'ouverture de la déclaration, sélectionnez le niveau « Organisme de protection »



-  Activez la fonction suppression de Organisme Complémentaire que vous souhaitez exclure.

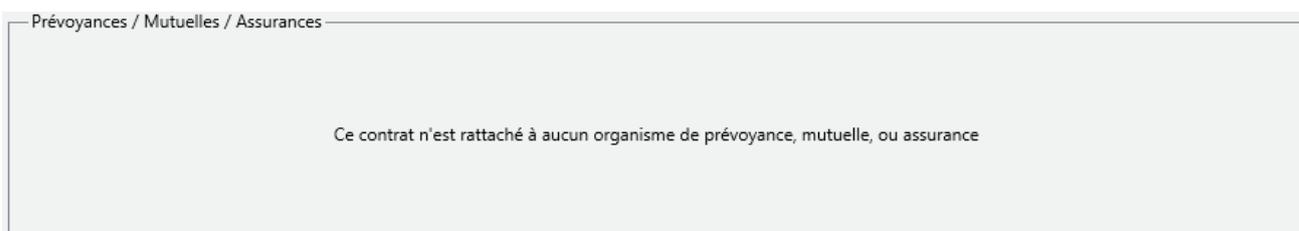


- Confirmez la suppression de l'Organisme Complémentaire.
Attention en cas d'erreur sur la caisse à supprimer, il conviendra de relancer le calcul DSN.
- Sélectionnez le niveau « Contacts chez le déclaré »
-  Relancez le contrôle de la déclaration.

Conséquence sur l'employé en DSN

➤ Contrat du

- Onglet Organismes



Aucune information ne doit être présente sur la caisse qui a été exclue de votre déclaration.

Dans le cas où le salarié est affilié à plusieurs caisses, mais qu'une seule caisse a été exclue, les informations de la (ou les) caisse(s) non exclues seront toujours présentes.

>  **Versement du**

- Onglet Base Assujettie

Type	Organisme	Date de début	Date de fin	Montant
02 - Assiette brute plafonnée		01/11/2016	30/11/2016	85,95
03 - Assiette brute déplafonnée		01/11/2016	30/11/2016	85,95
04 - Assiette de la contribution sociale généralisée		01/11/2016	30/11/2016	84,77
07 - Assiette des contributions d'Assurance Chômage		01/11/2016	30/11/2016	85,95
10 - Base brute fiscale		01/11/2016	30/11/2016	85,95
12 - Assiette du crédit d'impôt compétitivité-emploi		01/11/2016	30/11/2016	85,95

Aucune base de code 31, lié à la caisse exclue précédemment, ne doit être présent sur les bases assujetti.